

*Initiation à la vie sociale et professionnelle*

*4<sup>ème</sup> TQ*

## *Comment gérer son budget ?*



*2020-2021*

*Melle JAR*

**PARTONS DE VOS CONNAISSANCES...**

1) Pourquoi est-il important de savoir gérer son budget ?

.....

.....

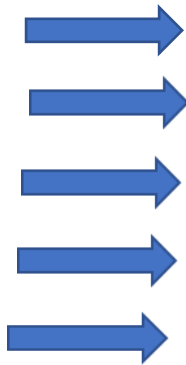
.....

.....

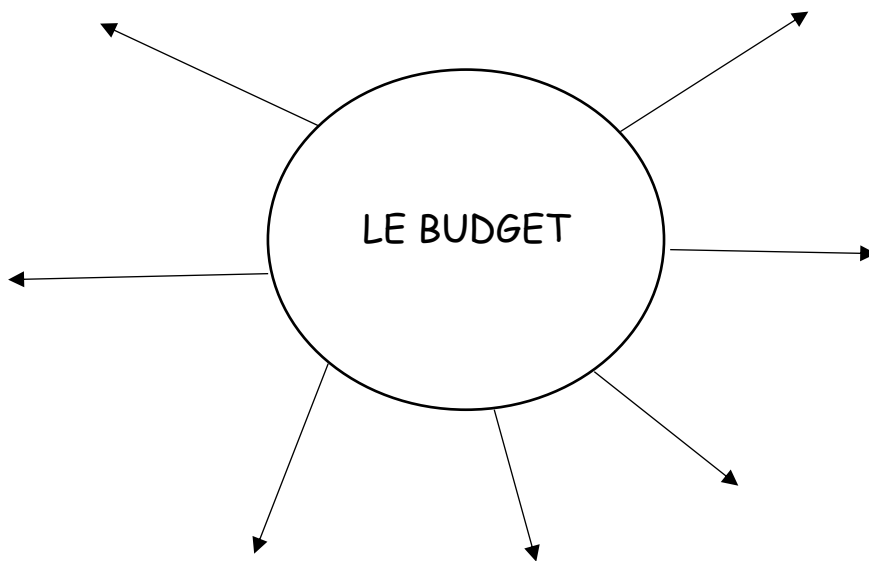
.....

.....

2) Quelles sont les conséquences d'une mauvaise gestion du budget



**LE BUDGET COUVRE DIFFERENTES CHOSES**



## LES DETTES

### 1) Parlons CASH ! - travail autour d'un témoignage

Titre du témoignage choisi .....

Pourquoi les personnes se retrouvent dans les dettes ?

.....  
.....  
.....  
.....

Quels sont les éléments déclencheurs du surendettement ?

.....  
.....  
.....  
.....

Quelles sont les difficultés rencontrées par la personne ?

.....  
.....  
.....  
.....

Quels changements cela entraîne-t-il pour la personne et son entourage ?

.....  
.....  
.....  
.....

*La personne surendettée cherche-t-elle des solutions ?*

.....

*Quelles sont les solutions trouvées et mises en place ?*

.....

.....

.....

.....

## **UNE BONNE GESTION DU BUDGET COMMENCE PAR SAVOIR PAYER SES FACTURES !**

*(Voir dossier « super énergie » en annexe)*

*Au cours de votre vie, vous allez devoir payer différentes factures (assurances, loyer, électricité,...). Il est important de bien gérer son budget afin de ne pas avoir de problème avec la justice. Pour mieux comprendre ce fonctionnement, il est important de retenir cette expression bien connue de tous :*

**« NOURRI-LOGE-BLANCHI »**

**NOURRI :**

- *L'alimentation*
- *Restaurants*

**LOGE :**

- *Votre loyer*
- *Le cadastre*
- *Remboursements d'emprunts*
- *Les factures d'électricité*
- *Les factures d'eau*
- *Facture de chauffage*

- Assurances (incendie, responsabilité civile,...)

### **BLANCHI :**

- Vêtements
- Linge de maison

Il y a également d'autres factures à payer : internet, téléphone,...

Il faut également penser aux dépenses liées à la mobilité, aux loisirs, à la santé, les frais d'études des enfants,...

### **LE BUDGET ET MOI**

En tant qu'étudiant, vous devrez payer cela si vous entamez des études supérieures, universitaires,...

#### **Frais de scolarité**



#### **Syllabi**



#### **Location d'un kot**



#### **La nourriture**



# POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE SAVOIR GERER SON BUDGET ?

Repère les différents éléments dans la fiche qui montrent pourquoi il est important de savoir gérer son budget



.....

.....

.....

.....

.....

**REALISONS UNE ENQUÊTE SUR L'ARGENT DE POCHE 😊**

Le titre de notre enquête .....

Que pourrions-nous poser comme questions ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Info : Cette enquête sera publiée sur facebook afin qu'un maximum de personnes puissent y répondre. Si vous êtes inscrits sur ce réseau social, n'hésitez pas à le partager. Il pourra être également partagé sur la page facebook de l'école afin que les professeurs et les autres élèves puissent y participer. Dès que l'enquête sera terminée, on examinera les résultats en classe.

Quels sont les différents constats ?

.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**BUDGETISSIMO, UN JEU POUR APPRENDRE A GERER SON BUDGET**



1) Quelles étaient les plus grandes difficultés du jeu ?

.....  
.....  
.....  
.....

2) Qu'est-ce que le jeu veut nous apprendre en termes de budget ?

.....  
.....  
.....  
.....



## *BIBLIOGRAPHIE*


*MANNAERTS·D ; Parlons Cash-photo-message sur le surendettement ; Culture&santé ; Bruxelles ; 2017*

*Lire et écrire asbl ; Logement, je n'arrive pas à payer ma facture d'énergie ; Bruxelles*

*Fédération familles rurales ; Budgetissimo ; jeu pédagogique*

*D·DALMASO ; Les jeunes et l'argent de poche ; 2020-2021*

Annexes :



**GAZ ET ELECTRICITE A UN SUPER PRIX !**

**GAZ ET ELECTRICITE A UN SUPER PRIX !**

Contactez notre service client :  
 081/11.11 (accessible du lundi au vendredi de 8h à 18h)  
 Fax : 081/11.12  
[www.superenergie.be/contact](http://www.superenergie.be/contact)  
 Rue de l'Ampoule, 45 BP 1 à 5000 Namur

Date de facturation : 15.04.2019  
 Numéro de client : C-0123456789  
 Numéro de facture : F-9876543210

**Une panne électrique ?  
 Contactez le gestionnaire  
 de réseau d'électricité  
 081 00 00 (24h/24)**

Monsieur Laurent Dupont  
 Rue Du Pont d'Avignon, 1  
 5000 Namur

## FACTURE INTERMEDIAIRE ELECTRICITE

---

Période : du 01.04.2019 au 30.04.2019

Adresse de consommation : Rue du Pont d'Avignon, n°1 – 5000 Namur

Code EAN : 54144906000001234

Total pour la période (HTVA) +	TVA (21%)	= TOTAL (TVAC)
99,17 €	20,83 €	120 €

**Le montant de 120 € est à payer avant le 01.05.2019 sur le compte  
 BE50 0000 1111 2222 avec la communication structurée +++123/1234/12345+++**

En payant votre facture à temps, vous évitez des frais supplémentaires. En cas de retard de paiement, nous devons vous rappeler un rappel dont le coût vous sera facturé (5 €). Sans résolution de votre part à ce rappel, nous sommes contraints de vous envoyer une mise en demeure dont le coût vous sera également facturé (15 €).

**OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT  
 ORDRE DE VIREMENT  
 ÜBERWEISUNGSAUFTRAG**

<small>Rekeningnummer (IBAN)</small>	<small>Bedrag / Montant / Betrag</small>	<small>EUR</small>	<small>CENT</small>
* * * * *	* * * * *	*	*
<small>Rekening opdrachtgever (IBAN)</small>			
<small>Compte débiteur / Ordre (IBAN)</small>			
<small>Konto des Auftraggebers (IBAN)</small>			
<small>Namen en adres opdrachtgever</small>			
<small>Nom et adresse débiteur / Ordre</small>			
<small>Namen des Auftraggebers</small>			
<small>H rekening begunstigde (IBAN)</small>			
<small>Compte bénéficiaire (IBAN)</small>			
<small>Konto des Begünstigten (IBAN)</small>			
<small>BIC begunstigde</small>			
<small>BIC bénéficiaire</small>			
<small>BIC Begünstigten</small>			
<small>Namen en adres begunstigde</small>			
<small>Nom et adresse bénéficiaire</small>			
<small>Namen des Begünstigten</small>			
<small>Meddelning</small>	<b>+++008/0729/31595+++</b>		
<small>Communication</small>			
<small>Anmerking</small>			

Super Energie Rue de l'Ampoule, 45 BP 1 à 5000 Namur / TVA BE0123 234 456 / IBAN BE96 1234 4567 9101 / [www.superenergie.be](http://www.superenergie.be)

**Informations sur votre contrat :**

Votre contrat a commencé le 18 septembre 2018 pour une durée indéterminée.

Vous souhaitez résilier votre contrat ? Vous pouvez le résilier à tout moment moyennant un préavis d'un mois, et ce sans indemnités de rupture.

Les conditions générales et particulières de votre contrat sont disponibles sur [www.superenergie.be](http://www.superenergie.be)

**Vous avez des questions ou vous souhaitez déposer une plainte ?**

Contactez-nous :

- Par mail via la page [www.superenergie.be/contact](http://www.superenergie.be/contact) ;
- Par téléphone au 081/11.11 (accessible du lundi au vendredi de 8h à 18h) ;
- Par fax au 081/11.12 ;
- Par courrier à l'adresse Rue de l'Ampoule, 45 BP 1 à 5000 Namur.

Nous nous engageons à vous répondre dans les 10 jours ouvrables pour une contestation de facture, et dans les 5 jours pour les autres questions.

Si notre réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser

au Service de Médiation de l'Energie :

- En complétant un formulaire de plainte disponible sur [www.mediateurenergie.be](http://www.mediateurenergie.be) ;
- Par courrier au Service de Médiation de l'Energie, Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 6, 1000 Bruxelles ;
- Par téléphone au 02/211.10.60 ;
- Par fax au 02/211.10.69.

**Vous déménagez ?**

Signalez nous votre déménagement :

- Via notre numéro spécial déménagement : 081/11.13
- Par mail via la page [www.superenergie.be/deménagement](http://www.superenergie.be/deménagement)
- Par courrier Rue de l'Ampoule, 45 BP 2 à 5000 Namur

GAZ ET  
ELECTRICITE  
A UN SUPER  
PRIX !

**SUPER ENERGIE**

GAZ ET  
ELECTRICITE  
A UN SUPER  
PRIX !

Contactez notre service client :  
081/11.11 (accessible du lundi au vendredi de 8h à 18h)  
Fax : 081/11.12  
[www.superenergie.be/contact](http://www.superenergie.be/contact)  
Rue de l'Ampoule, 45 BP 1 à 5000 Namur

Date : 15.05.2019  
Numéro de client : C-0123456789  
Numéro de facture : F-9876543210

**Une panne électrique ?  
Contactez le gestionnaire  
de réseau d'électricité  
081 00 00 (24h/24)**

Monsieur Laurent Dupont  
Rue Du Pont d'Avignon, 1  
5000 Namur

## MISE EN DEMEURE

Cher Monsieur,

Il semblerait, d'après les données dont nous disposons, que malgré notre rappel, vous n'avez pas encore réglé le montant décrit ci-dessous. Nous vous facturons 15 euros de frais supplémentaires pour cette mise en demeure.

Facture concernée : F-9876543211

Date de la facture : 15/04/2019

Échéance de la facture : 01/05/2019

- Montant initial HTVA : 99,17 €
- Montant TVA (21%) : 20,83 €
- Montant TVAC : 120 €
- Frais de rappel : 7,5 €
- Fais de mise en demeure : 15 €

**Nous vous invitons à verser le montant dû sur le compte BE50 0000 1111 2222 avec  
la communication structurée +++123/1234/12345+++ au plus tard le 30.05.2019**

- Montant restant à payer : 142,5 €

Si vous avez déjà payé et que votre paiement a croisé ce courrier, veuillez nous en excuser. Si votre paiement date déjà d'un certain temps, il ne nous est pas parvenu et il y a visiblement eu un problème. Si c'est le cas, nous vous invitons à nous contacter au plus vite.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, nous vous invitons à nous contacter au numéro ci-dessus afin d'élaborer un plan de paiement raisonnable. N'hésitez pas à contacter le CPAS de votre commune ou un médiateur de dettes agréé.

Voici les coordonnées de votre CPAS (CPAS de Namur) : RUE DE DAVE n°165, 5100 JAMBES – Tél : 081/337.011

La liste complète des médiateurs de dettes agréés est disponible sur le site [www.observatoire-credit.be](http://www.observatoire-credit.be) ou auprès de votre CPAS.

Vous pouvez demander à votre Gestionnaire de réseau de distribution le placement ou l'activation d'un compteur à budget. Si vous êtes client protégé, ce compteur à budget sera équipé d'un limiteur de puissance qui pourra être activé à la demande du CPAS, et la pose du compteur à budget sera gratuite.

Voici les coordonnées de votre gestionnaire de réseau de distribution : Rue du Fil électrique n°3, 5000 Namur - Tél : 081/00 00

Si vous ne proposez pas de solution dans un délai de 15 jours après l'envoi de la présente, nous vous considérerons en défaut de paiement et demanderons au gestionnaire de réseau de distribution de vous placer un compteur à budget. Si vous êtes client protégé ou si vous êtes déclaré en défaut de paiement, le placement sera gratuit. Si vous êtes client protégé, le compteur à budget sera équipé d'un limiteur de puissance qui pourra être activé à la demande du CPAS. Vos coordonnées seront également transmises au CPAS de votre commune. Si vous souhaitez vous y opposer, veuillez nous en informer par écrit dans les 5 jours après réception de la mise en demeure.

Bien cordialement,

Service Clientèle Super Energie